

FONTENEAU ALEXIS 27 MAI 1918



Alexis Clément Henri FONTENEAU, né le 31 octobre 1892, à la Boissière de Montaigu, fils de Alexis FONTENEAU, 34 ans, cultivateur, domicilié à Villeneuve de la Boissière de Montaigu et de Marie Henriette SOULARD, son épouse, 34 ans, cultivatrice. Il est décédé célibataire.

Bon pour le service armé. Incorporé au 93^{ème} Régiment d'Infanterie à la Roche sur Yon, le 8 octobre 1913, arrivé au corps le dit jour. Soldat de 2^{ème} classe.

Parti aux armées le 6 août 1914. Disparu le 27 mai 1918 à Pargny Filain (Aisne). Suivant l'avis Ministériel du 4 août 1918 N° 1290. Déclaré décéder le 27 mai 1918 par jugement déclaratif de décès du tribunal de la Roche sur Yon en date du 6 décembre 1921.

Soldat au 93^{ème} Régiment d'Infanterie. Décédé le 27 mai 1918 à Pargny Filain (02, Aisne), âgé de 26 ans, tué par l'ennemi. Mort pour la France.

Citation à l'ordre du Régiment N° 166 du 24 août « Bon soldat à toujours fait son devoir, a été blessé plusieurs fois. Blessé le 31 août 1914 au combat de Paume, Blessé le 8 juin 1915 à Hébuterne. (Croix de Guerre avec étoile de bronze.) ».

93^{ÈME} RÉGIMENT D'INFANTERIE

ARMISTICE DE 1918

Le 7 novembre 1918, Matthias Erzberger, représentant du gouvernement allemand, passe la ligne de front, en compagnie d'un autre civil et de quelques militaires et arrive à la villa Pasques de La Capelle pour préparer les négociations de l'armistice. C'est le caporal Pierre Sellier, originaire de Beaucourt (Territoire de Belfort), qui, ce jour-là, fut le premier clairon à sonner le premier cessez-le-feu.

Sous la responsabilité du commandant de Bourbon Busset, cinq voitures traversent la zone dévastée du Nord de la France pour se rendre au lieu de rencontre jusque-là tenu secret, une futaie de la forêt de Compiègne abritant deux petites voies ferrées parallèles, utilisées pour l'acheminement des pièces d'artillerie sur rail destinées aux tirs de longue portée sur les lignes allemandes et où ont été acheminés deux trains, le train du Maréchal Foch et un train aménagé pour la délégation allemande. Durant les trois jours, les Allemands n'ont que peu d'occasions de véritablement négocier. Ils doivent rapidement se plier aux conditions développées dans un texte qui leur est soumis. Ce texte avait été établi en dernier lieu par Foch, au titre de commandant suprême des forces alliées, après un mois de positions divergentes de Wilson, Clémenceau, Orlando et Lloyd George.

Le 9 novembre, le prince de Bade conseille au Kaiser l'abdication. Celui-ci part en exil aux Pays-Bas. Cet événement est un élément de pression important vis-à-vis des délégués

allemands réunis dans le wagon de Rethondes. Le lendemain, le nouveau chef du gouvernement allemand, Friedrich Ebert, signe un pacte avec les dirigeants de son armée et implore son représentant à Rethondes de clore sans tarder les négociations.

Le 11 novembre, entre 5 h 12 et 5 h 20 du matin, l'armistice est signé avec une application sur le front fixée à 11 heures du matin, et ce pour une durée de 36 jours qui sera renouvelée trois fois (prolongation d'un mois dans le même wagon à Trèves le 12 décembre 1918 puis reconduction le 16 janvier 1919 et le 16 février 1919 pour une durée illimitée). À la suite de cet armistice est signé le traité de Versailles, le 28 juin 1919.

LES PRINCIPALES CLAUSES

A) Sur le front d'occident

I) Cessation des hostilités, sur terre et dans les airs, six heures après la signature de l'armistice.

II) Évacuation immédiate des pays envahis : Belgique, France, Luxembourg, ainsi que de l'Alsace-Moselle, réglée de manière à être réalisée dans un délai de quinze jours à dater de la signature de l'armistice.

IV) Abandon par les armées allemandes du matériel de guerre en bon état.

V) Évacuation des pays de la rive gauche du Rhin par les armées allemandes. Les pays de la rive gauche du Rhin seront administrés par les autorités locales, sous le contrôle des troupes d'occupation des Alliés et des États-Unis qui assureront l'occupation de ces pays par des garnisons tenant les principaux points de passage du Rhin (Mayence, Coblenz, Cologne) avec, en ces points, des têtes de pont de 30 kilomètres de rayon.

VI) Dans tous les territoires évacués par l'ennemi, toute évacuation des habitants sera interdite ; il ne sera apporté aucun dommage ou préjudice à la personne ou à la propriété des habitants. Personne ne sera poursuivi pour délit de participation à des mesures de guerre antérieures à la signature de l'armistice. Il ne sera fait aucune destruction d'aucune sorte.

VII) Il sera livré aux puissances associées : 5 000 machines montées et 150 000 wagons en bon état de roulement et 5 000 camions automobiles en bon état.

B) Dispositions relatives aux frontières orientales de l'Allemagne.

XII) Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant-guerre de l'Autriche-Hongrie, du Royaume de Roumanie, de l'Empire ottoman, doivent rentrer immédiatement dans les frontières de l'Allemagne telles qu'elles étaient au 1^{er} août 1914. Toutes les troupes allemandes qui se trouvent actuellement dans les territoires qui faisaient partie avant la guerre de la Russie devront également rentrer dans les frontières de l'Allemagne définies comme ci-dessus, dès que les Alliés jugeront le moment venu, compte tenu de la situation intérieure de ces territoires.

C) Dans l'Afrique orientale.

XVII) Évacuation de toutes les forces allemandes opérant dans l'Afrique orientale dans un délai réglé par les Alliés.

F) Clauses navales.

XXII) Livraison aux Alliés et aux États-Unis de tous les sous-marins.

G) Durée de l'armistice.

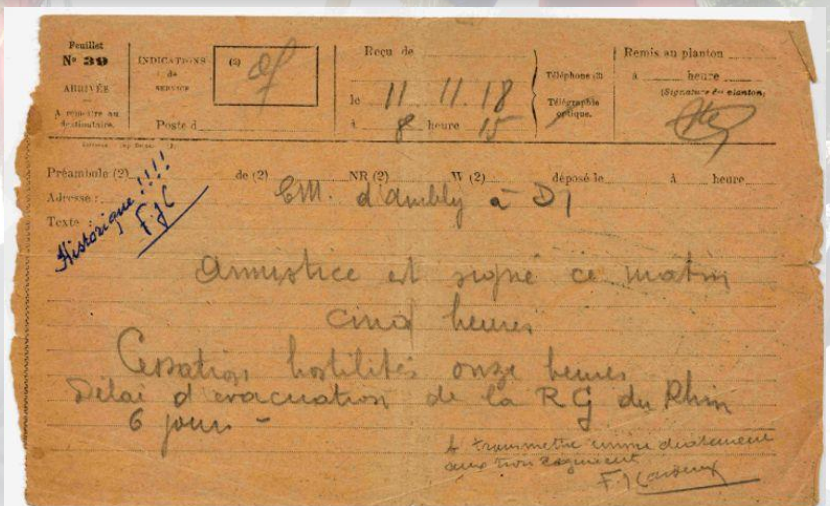
XXXIV) La durée de l'armistice est fixée à trente-six jours, avec faculté de prolongation.



415 B. C. - Photographie prise le 11 Novembre 1918 à 7 h. 30, au moment où le Maréchal Foch part pour Paris remettre au gouvernement français le texte de l'Armistice qui vient d'être signé avec l'Allemagne.

- | | |
|--------------------------|---------------------------------|
| 1. Maréchal Foch | 6. Général Desticker |
| 2. Amiral Sir R. Wemyss | 7. Capitaine de Mierry |
| 3. Général Weygand | 8. Commandant Riedinger |
| 4. Contre-Amiral G. Hope | 9. Officier-Interprète Laperche |
| 5. Captain Marriott | |

Cliche Papier James
Reproduction interdite



TÉLÉGRAMME DE L'ARMISTICE 1918



« L'ALLEMAGNE A CAPITULÉ. LA VICTOIRE EST GAGNÉE. L'ARMÉE FRANÇAISE A VAINCU L'ORGANISATION ALLEMANDE ; LES DÉFAITES DE LA DERNIÈRE GUERRE SONT EFFACÉES ET LES VIEUX DRAPEAUX FRANÇAIS FRISSONNENT DE GLOIRE. QUE VOS CŒURS TRESSAILLENT D'UN GRAND ET LÉGITIME ORGUEIL!

« EN ATTENDANT QUE CEUX QUI VOUS SONT CHERS VOUS ACCLAMENT, JE VOUS DONNE LE TÉMOIGNAGE DE MON ADMIRATION.

EXTRAIT DU LIVRET MILITAIRE



Archives départementales

Nom : Fonteneau
 Prénoms : Alexis Clément Henri Surnoms : _____
 ÉTAT CIVIL.
 Né le 11 octobre 1898, à La Brossière de Montaiqu, canton
 de Montaiqu, département de Vendée, résidant
 à aux Vandes Junissou, canton de Montagne sur Tère, département
 de la Vendée, profession de cultivateur,
 fils de Alexis et de Jeanne Boulard Marie Henriette, domiciliés
 à aux Vandes Junissou, canton de Montagne sur Tère, département de Vendée.

SIGNALEMENT.

Cheveux : <u>châtain clair</u>	Renseignements physiologiques complémentaires
Yeux : <u>jaune clair</u>	
Front : { Inclinaison : _____	Taille : 1 mètre <u>61</u> centimètres Taille rectifiée : 1 m. _____ cent. Marques particulières
{ Hauteur : <u>long</u>	
{ Largeur : <u>vertical</u>	
Dos : _____	
Banc : <u>rectiligne</u>	
Nar... { Hauteur : _____	Visage : <u>long</u>
{ Saillie : <u>long</u>	
{ Largeur : _____	
Degré d'instruction : <u>3</u>	

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Bon pour le service armé. Incorporé au 93^e rég^t d'infanterie à La Roche sur Yon à compter du 8 octobre 1913. Arrivé au corps le 8 octobre 1913. Soldat de 2^e classe le dit jour. Partir aux armées le 6 Août 1914. Disparu le 27 Mai 1918 à Parangy. Filain (Crisin) suivant avis Ministériel du 6 Août 1918 4^e 1270 et de F. d. e. le 25-5-18. Déclaré décédé le 27 Mai 1918, par jugement du Tribunal de La Roche s/ Yon, en date du 6 Décembre 1921.

CAMPAGNES.

Contre l'Allemagne
 du 2 Août 1914
 au 27 Mai 1918

BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC.

Ordon de Fajumet 9^e 116 du 24 Août 1914
 « Bon soldat à toujours fait son devoir, a été blessé plusieurs fois. Blessé le 31 Août 1914 au combat de Parangy. Blessé le 7 Juin 1915 à Fleboterme p. Croix de guerre avec étoile en bronze »

Alexis FONTENEAU